

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 7 décembre 2009 à 19h30, au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère,
Jean Boissonneault, conseiller,
Michel Ducharme, conseiller,
Denis Giguère, conseiller,
Justin Chabot, conseiller,

Tous formant le quorum sous la présidence du maire Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance est ouverte à 19h30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi que de joyeuses Fêtes. Il fait part des points de services pour les denrées alimentaires, soient la salle du Pavillon, l'épicerie, la Caisse Populaire et l'école Amédée Boisvert.

2009-152 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 7 décembre 2009 soit adopté, et que l'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-153 Adoption des minutes de la réunion du 2 novembre 2009

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que les minutes de la réunion du conseil du 2 novembre 2009 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-145 Approbation des comptes mois

Sur proposition de Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont copie à été

remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre chèques #1558 à 1630

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci haut.

Signé, ce 7 décembre 2009

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2009-146 Calendrier des séances du conseil pour 2010

Le conseil de toute municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où chaque séance ordinaire débutera.

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que le calendrier suivant soit adopté et que toutes les séances ordinaires débuteront à 19h30 :

11 Janvier 2010, 1^{er} Février 2010, 1^{er} mars 2010, 6 avril 2010, 3 mai 2010, 7 juin 2010, 5 juillet 2010, 30 août 2010, 7 septembre 2010, 4 octobre 2010, 1^{er} novembre 2010 et le 6 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-147 Déléguer à la Municipalité de Wickham

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert offre a son personnel une assurance-collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales et du Centre-du-Québec ;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour 2010;

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives;

Considérant que la municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 14,3 et 14,4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, que la municipalité de Saint-Albert délègue la municipalité de Wickham son pouvoir de demander des

soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégué.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-148 Renouvellement de l'entente des Loisirs Collectifs

Le conseiller Justin Chabot, propose le renouvellement de l'entente des Loisirs Collectifs avec la municipalité de Ste-Clotilde de Horton en incluant la municipalité de Saint-Samuel et ce à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-149 Problème de vibration dû au trafic sur la rue Principale Ouest

Attendu que plusieurs citoyens de la rue Principale Ouest se sont plaints à la municipalité concernant la vibration sur la rue Principale Ouest causée par le trafic lourd;

Attendu que la rue Principale Ouest est à la charge du Ministère des Transports du Québec;

Par conséquent il est proposé par monsieur Jean Boissonneault de faire une demande au Ministère des Transports du Québec à savoir quelle sont les causes et comment ils comptent régler ce problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-150 Entente de service de loisir 2008 - Ville de Victoriaville – Ville de Warwick

Proposé par Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert accepte l'entente de loisirs pour l'année 2010 de la Ville de Warwick telle qu'elle a été soumise.

Que le maire Monsieur Alain St-Pierre et la Directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Suzanne Crête soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-151 Renouvellement de l'entente de collaboration – Ministère de l'Environnement

Il est proposé par monsieur Denis Giguère, conseiller

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente de collaboration intervenue entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant la problématique de contamination de l'eau potable par les nitrites/nitrates. Cette entente est pour une période de 5 ans soit jusqu'au 6 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-152 Reddition de comptes 2009

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de \$20 000 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité ses routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Colette Gagnon, et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-153 Demande de Subvention accordé pour l'amélioration du réseau routier - MTQ

Proposé par Madame Colette Gagnon

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-154 Dérogation mineure – Ghislain Labbé, 2078, Route 122

M. Ghislain Labbé désire construire un garage de 40 X 50 ce qui totalise une superficie de 2000 pieds carrés, pour des usages personnels. Le

règlement de la municipalité décrète que la superficie maximale pour un garage est de 1176 pieds carrés. Le dit règlement spécifie également qu'il est possible d'avoir deux bâtiments de 1176 pieds carrés selon certaine condition.

Proposé par Monsieur Justin Chabot,

De donner droit à la demande de M. Labbé pour la construction d'un garage d'une superficie de 2000 pieds carrés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-155 RÉSOLUTION EN REGARD DU PROJET DE CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS ET DE LA RIVIÈRE NICOLET

CONSIDÉRANT que l'engagement n° 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec ;

CONSIDÉRANT que 80% du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240\$ du km²) ;

CONSIDÉRANT que le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5733 km² et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC Les Sources et la MRC le Val Saint-François ;

CONSIDÉRANT que près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT que la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés ;

CONSIDÉRANT que la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

CONSIDÉRANT l'existence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke est à préparer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc. ;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère,
Et résolu unanimement

1. D'appuyer l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure.
2. De demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions.
3. De demander au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-156 Levée de la séance ordinaire du 7 décembre 2009.

Proposé par Monsieur Justin Chabot

Que la séance ordinaire du 7 décembre 2009, soit levée à 20h52

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale & secrétaire-trésorière

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la session extraordinaire du 7 Décembre 2009, de la municipalité de Saint-Albert tenue au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère,
Justin Chabot, conseiller,
Denis Giguère, conseiller,
Michel Ducharme, conseiller
Jean Boissonneault, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

2009-157

Budget 2010

Que les prévisions budgétaires 2010 soient adoptées que le montant des revenus et des dépenses prévues est de 1 071 448\$, que les résultats des différents taux de taxes seront les suivants :

| | |
|-----------------------|---------|
| Taxe foncière | .0027\$ |
| Incendie | .0010\$ |
| Voirie locale | .0018\$ |
| Service de Police | .0012\$ |
| Égout , ass. eaux 18% | .0002\$ |
| Dette Pavillon | .0003\$ |

Total : **.0072\$**

| | |
|-------------------------|----------|
| Égout frontale | 1.4000\$ |
| Égout superficie | .0271\$ |
| Égout village taux fixe | 177.84\$ |
| Égout DMR taux fixe | 310.36\$ |
| Usine taux fixe | 120.95\$ |
| Ordure permanente | 228.76\$ |
| Ordure saisonnière | 114.38\$ |

2009-158 **Avis de motion** est donné par Madame Colette Gagnon, que sera adopté à une séance subséquente le règlement 2010-01 lequel décrète les différents taux de taxes pour l'année 2010.

2009-159 **Levée de la séance extraordinaire du 7 décembre 2009**

Proposé par Monsieur Justin Chabot que la séance extraordinaire du 7 décembre 2009 soit levée à 21h.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, dir.gén./sec.trés.